

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 22 novembre 2018

Délibération n° 2018 – 22/11/2018 – 2

Renouvellement du Bureau de l'université

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2018 approuvant la composition du Bureau de l'université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve avec 21 voix pour, 8 abstentions :

les modifications apportées au Bureau de l'université et les nouvelles attributions des vice-présidents :

- **Monsieur Samuel MERCIER, vice-président délégué à la responsabilité sociétale des universités et au développement durable,**
- **Monsieur Jean SUISSE, vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des campus territoriaux,**
- **Monsieur Grégory WEGMANN, vice-président délégué à l'offre de formation, au pilotage et à l'international.**

Le reste du Bureau reste inchangé.

Dijon, le 23 novembre 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement